

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Golding.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION

308. Administration, y compris les dépenses incidentes à l'organisation, \$1,500,000.

M. MACDONNELL: Sur une question de privilège, Monsieur le Président, je désire mettre au point deux déclarations de l'honorable député de Verdun. Il a dit que j'avais formulé des plaintes au comité de direction. Je désire déclarer bien clairement qu'il ne s'agissait aucunement de plaintes, mais tout simplement de soumettre une question sur laquelle j'étais d'avis que l'on devrait s'enquérir. En deuxième lieu il avait tout à fait tort de dire que ma demande se rapportait aux bateaux Fairmile, parce qu'elle se rapportait à deux autres sociétés. Cela n'est pas très important, mais je me devais de faire cette correction pour montrer que l'honorable député n'est pas aussi renseigné qu'il voudrait nous le faire croire.

M. LALONDE: Monsieur le président, il y a quelques instants je me suis levé sur une question de privilège. L'honorable député de Stanstead a dit quelque chose qui, à mon sens, n'est pas exact. Il a déclaré qu'on avait empêché le comité dont je fais partie de faire enquête. Je dois faire remarquer à l'honorable député qu'il n'est pas au courant de ce qui s'est passé à ce comité parce qu'il n'en faisait pas partie. S'il veut savoir ce qui s'est passé, il serait très facile de demander les liasses de documents et de rapports qui ont été soumis à ce comité. Au lieu de faire des observations qu'il ne peut pas prouver, l'honorable député ferait mieux de lire attentivement tous les documents fournis à ce comité. Si je me souviens bien, nous avons reçu dix ou douze documents exposant en résumé le travail de la Corporation des biens de guerre et de l'autre société de la Couronne dont le nom m'échappe en ce moment. L'honorable député de Stanstead est un homme sérieux, un avocat dont la réputation n'est plus à faire dans ma province, et je ne comprends pas comment il peut se lever dans cette enceinte et faire une déclaration sans être bien renseigné.

L'honorable député a dit qu'on avait empêché le comité de faire enquête. J'aimerais savoir à quel membre du comité ce droit a été nié. J'ai assisté à quelque six séances et tous les membres étaient absolument libres de poser les questions qu'ils désiraient poser au sujet des rapports présentés au comité. Pour ma part j'ai interrogé les témoins qui ont comparu devant le comité et je suis en mesure de dire que nous étions parfaitement

[M. l'Orateur.]

libres de demander les renseignements que nous désirions et d'aller au fond des questions à l'étude. J'invite l'honorable député de Stanstead aux réunions de notre comité. Nous n'avons rien à cacher. Nous sommes là pour accomplir du travail sérieux et non pas pour badiner. J'ai été très étonné d'entendre l'honorable député, pour qui j'ai beaucoup d'estime, faire une telle déclaration à la Chambre, sachant qu'elle serait répandue par tout le Canada, et prétendre que notre comité n'était qu'une farce solennelle. Je proteste contre cette déclaration de l'honorable député. Notre comité n'était pas une farce solennelle. Nous travaillions sérieusement pour le bien-être de la population du Canada.

M. PROBE: Quelques mots au sujet de l'aspect reconstruction de la question présentée au comité ce matin. A titre de citoyens du Canada, nous nous sommes sacrifiés pendant six ans. En public et en particulier, nos confrères du Gouvernement ont accepté tout le mérite pour la poursuite efficace de la guerre. Par sa production industrielle, le Canada s'est acquis une place qui fait honneur à toutes les régions du pays. Ce rendement est attribuable à l'énergie et au patriotisme de nos hommes de science, de nos militaires, de nos ouvriers de guerre et de toutes les autres classes de la population qui se sont donnés sans compter, mais en espérant qu'après la guerre nous pourrions jouir d'un niveau d'existence supérieur à celui que nous avions abandonné lorsque Hitler a contesté notre droit de vivre comme nous l'entendions.

A cet égard, je tiens à rappeler aux honorables députés les premiers jours de la session de septembre 1939. A ce moment-là le ministre des Munitions et approvisionnements, comme on l'appelait alors, nous a dit, et il l'a répété tous les jours, qu'on ne pouvait accorder aucun contrat pour la construction d'avions...

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre.

M. PROBE: Cela est pertinent.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Nous ne parlons pas de 1939. Il s'agit d'un crédit du ministère de la Reconstruction, couvrant les frais d'administration, y compris les dépenses incidentes à l'organisation, et nous devons nous en tenir à ce crédit.

M. PROBE: Très bien. Pour en arriver là le ministre des Munitions et approvisionnements s'est rendu aux demandes de l'industrie et du capital particulier. Il a acheté de l'outillage et des usines avec l'argent que le peuple canadien souscrivait en épargnes de guerre. Il a vu à...